

CERTIFICAT DE CONSIGNATION

Je soussigné, Luc BALDI, Directeur du Centre Financier de La Banque Postale de Marseille, certifie avoir reçu en dépôt le 6 octobre 2016

De	la somme de (en euros)
M LIONEL CHOURAQUI	1000

Soit la somme totale de 1000 euros, déposée sur le compte ouvert à La Banque Postale sous le n° 27 632 76 A 029 provenant de la libération des actions de SAS PROGRAMMATION POSITIVE en cours de constitution.

Le retrait des fonds provenant des souscriptions en numéraire ne peut être effectué par le mandataire de la société, avant l'immatriculation de celle-ci au registre du commerce et des sociétés.

Si la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter du dépôt du projet de statuts au greffe, tout souscripteur peut demander en justice la nomination d'un mandataire chargé de retirer les fonds pour les restituer aux souscripteurs, sous déduction des frais de répartition.

Si le ou les fondateurs décident ultérieurement de constituer la société, il doit être procédé à nouveau au dépôt des fonds et à la déclaration prévus aux articles L.225-5 et L.225-6 (article L225-11 du Code de Commerce).

Luc BALDI
Directeur du Centre Financier

ETABLI EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL POUR VALOIR CE QUE DE DROIT